

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juillet 2020

Présents :

FORTUNE M – VILLELLAS F – CARQUET M – LIGNERES O – PREVOT K – TOULZA N – VARSABA B – PLA B
– CHARLEUX D – GERVASI A – MIGNARD C – BONNET M-J DOMERGUE C – GUIRAUD V

Excusés : ADRAGNA J

Secrétaire de séance : VARSABA Bertrand.

1 – ACCEPTATION DU LEGS DE MONSIEUR THOMAS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Claude THOMAS, a légué à la commune, par testament, la somme de 50 000 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce legs et désigne Monsieur le Maire pour régulariser les actes en permettant la délivrance.

2 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE A HERAULT INGENIERIES :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de nommer les nouveaux représentants de la commune à Hérault Ingénieries, à la suite des élections municipales.

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur CARQUET Michel en qualité de titulaire.
- Monsieur PLA Bruno en qualité de suppléant.

3 – RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de renouveler les contrats des agents contractuels employés au scolaire et au périscolaire et de modifier le tableau des effectifs.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4 – CONDITIONS DE LA MISE EN PLACE DE LA DECHETERIE :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de se positionner, quant aux souhaits de la municipalité pour l'implantation d'une déchèterie intercommunale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De vendre à la communauté de communes « du Minervois au Caroux », le terrain sur lequel sera positionnée la déchèterie, pour un montant de 3 400 €.
- D'imposer la mise en place d'une clôture d'un minimum de 2,50 m.
- D'imposer la plantation de végétaux adaptés.
- De demander, en cas de recrutements potentiels, de faire appel à de la main-d'œuvre locale

La séance est levée il est 20 H 00.